

PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION

ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE

- Séance du 15 décembre 2022 -

Etaient présents :

Mme DURRANS, M. HOYAUX, Mme BOUCHIBA-FOCHESATO, M. LABARBE, M. LE BOURDONNEC, Mme MELLAC, M. PICHON, M. ARCELIN, Mme GROULT, Mme RAHOU, M. BARROS, M. BIORET, Mme DIRIK, M. PROTOPOPOV, M. FERNANDEZ, Mme LHERMITTE, Mme SCHALLER.

Etaient représentés :

M. BAUMANN, Mme LAURENT, Mme ONG VAN CUNG, M. KATUSZEWSKI, Mme ROUMANOS, Mme SION-JENKIS, M. LE MAT, Mme RODRIGUEZ, Mme MORGES.

Etaient invités :

Mme ARCELIN, M. DAGNEAU, Mme MIRAS, M. VALAT, Mme VIAUD

Mme Mellac ouvre la séance à 10h40.

Elle indique que le procès-verbal de la séance du 25 novembre 2022 n'a pas pu être rédigé à temps et sera mis à l'approbation lors de la prochaine CFVU.

Elle annonce l'ajout d'un point à l'ordre du jour, le plan de continuité pédagogique reprenant les dispositions à mettre en œuvre en cas de délestage électrique.

Elle présente un flyer, document de synthèse du règlement des études qui est à diffuser auprès des enseignants et des étudiants de manière à ce que cette information de base soit connue de tous. Il est également disponible en version numérique.

Nombre de membre présents	17
Nombre de membres représentés	9

I/ CONVENTION DE FORMATION

Mme Mellac présente les différentes conventions de formation.

- Conventions de formation CPGE avec les lycées Montaigne, Lycée Camille Julian et Lycée Louis Barthou

Mme Mellac indique que ces conventions lient l'université Bordeaux Montaigne à des lycées de l'académie pour des classes préparatoires aux grandes écoles. Le modèle de convention a été travaillé dans les réunions du comité de suivi CPGE organisées par le Rectorat avec les universités et lycées partenaires afin de s'entendre sur un modèle type valable pour l'ensemble de l'Académie. Chaque convention est accompagnée d'une annexe négociée entre les universités et les lycées et qui décrit les passerelles entre les formations. L'intérêt pour les étudiants de CPGE est de pouvoir intégrer en cours ou à l'issue de leurs classes préparatoires un parcours de licence sans interruption dans leur cursus.

Du fait de leur double inscription, ils peuvent accéder à l'ensemble des services proposées par l'université (Ressources numériques, bibliothèque, sport, santé, culture). L'intégration de ces étudiants dans nos formations est intéressante pour les universités car ce sont généralement de bons étudiants qui peuvent enrichir les promotions par d'autres savoir-faire. Leur admission est soumise à l'avis d'une commission pédagogique mixte. Mme Mellac précise que les conventions ont une durée de validité jusqu'en 2027/2028. Pour l'instant seules trois conventions sont disponibles, celles avec les lycées Montaigne, Camille Julian et Louis Barthou. Les deux autres seront présentées ultérieurement.

Mme Mellac propose de passer au vote pour les trois conventions en même temps.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour :	26

➡ **La CFVU approuve les conventions CPGE en partenariat avec les lycées Montaigne, Lycée Camille Julian et Lycée Louis Barthou.**

- Convention de partenariat avec Bordeaux Sciences Agro

Mme Mellac rappelle que cette convention a déjà été discutée lors de la dernière séance de la CFVU mais a été retravaillée depuis. Elle concerne essentiellement le master parcours « Alimentation durable et résilience territoriale (ADRET) » du Master mention « Gestion des territoires et développement local » qui est co-accrédité avec la spécialisation « Agriculture, proximité et territoires d'ici et d'ailleurs (APTERia) » de Bordeaux Sciences Agro. Cette convention est valable un an et poursuit le fonctionnement existant depuis 2019. Des négociations vont être menées pour présenter une nouvelle convention pour la rentrée prochaine. Elle précise que cette convention permet aux étudiants de 3^{ème} année de BSA d'obtenir le master parcours « Alimentation durable et résilience territoriale (ADRET) » et permet aux étudiants de UBM d'obtenir un certificat de spécialisation « Agriculture, proximité et territoires d'ici et d'ailleurs (APTERia).

M. Le Bourdonnec intervient pour faire part de l'opposition de Mme SION -JENKIS à cette convention. Elle identifie un problème de réciprocité où d'un côté les étudiants d'UBM obtiennent une certification délivrée par BSA et de l'autre, les étudiants de BSA obtiennent un master sans avoir suivi l'intégralité des enseignements. Cela pose un problème d'ordre pédagogique.

Mme Mellac répond qu'il y a effectivement un déséquilibre entre les deux formations et qu'un travail de construction de l'offre de formation est nécessaire pour ne pas brader notre master. M. Schirmer, responsable du master doit revoir cela. Mais il y a deux façons de faire. Soit on renforce la relation et on donne plus d'UE pour créer une réciprocité, soit on cesse de délivrer le master aux étudiants de BSA. Pour autant, comme ce master est co-accrédité, BSA reste un établissement qui délivre le diplôme avec UBM. Elle explique qu'au départ ce partenariat a été mis en place pour permettre aux étudiants ingénieurs de BSA d'obtenir un master pour poursuivre en thèse. Or ils n'ont plus besoin de cela aujourd'hui et la demande est donc moins forte et le titre d'ingénieur leur confère le grade de master. La durée de la convention est donc limitée à un an.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour	16
Abstention	10

➡ **La CFVU approuve la convention de co-accréditation avec Bordeaux Sciences Agro.**

- Convention de partenariat avec l'École Supérieure de Théâtre de Bordeaux Aquitaine (ESTBA)

Mme Mellac présente cette convention qui permet aux étudiants de l'ESTBA de valider la licence Arts du spectacle parcours théâtre.

Elle indique que ESTBA recrute tous les trois ans 14 étudiants et n'ouvre qu'un seul niveau à la fois. Chaque semestre les étudiants suivent un certain nombre d'enseignements dispensés par l'ESTBA qui sont crédités par 21 ECTS et complètent leur formation par des enseignements à UBM crédités par 9 ECTS. Si des groupes supplémentaires devaient à être créés pour accueillir les étudiants de l'ESTBA, le coût financier supplémentaire serait à la charge de l'ESTBA. Elle précise que peu d'étudiants sur les 14 intègrent la licence. La convention est valable pour une durée de trois ans.

Mme Mellac propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour	26

➡ ***La CFVU approuve la convention de partenariat avec l'École Supérieure de Théâtre de Bordeaux Aquitaine ESTBA).***

II/ MODIFICATION INTITULÉ DE PARCOURS DE FORMATION DE MASTER ÉTUDES GERMANIQUES

Mme Mellac explique que ce changement d'intitulé est lié à la fermeture du MEEF d'Allemand. Ce master a été fermé suite au très faible nombre d'inscrit (un seul cette année). Les étudiants qui le souhaitent pourront toutefois se préparer au concours dans le cadre du master Études germaniques. Mais cela nécessite une petite refonte de ce master avec l'intégration d'enseignements de didactique et préparation aux questions du concours. Le nom proposé est « Études germaniques : cultures, traduction, enseignement »

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour	26

➡ ***La CFVU approuve la modification de l'intitulé du parcours de formation du master mention LLCER, « Études germaniques : cultures, traduction, enseignement ».***

III/ ADMISSION 2023 EN 1ÈRE ANNÉE DE BUT : CRITÈRES GÉNÉRAUX D'EXAMEN DES CANDIDATURES

Mme Mellac constate que la présentation du document relatif aux critères généraux d'examen des vœux pour l'admission en 1^{ère} année de BUT est claire et permet de bien comprendre comment fonctionne les recrutements. La répartition du poids des 5 critères d'évaluation en pourcentage sont différents d'un parcours à l'autre. Ces éléments sont communiqués aux candidats.

En l'absence de remarques elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour	17
Contre	09

➡ **La CFVU approuve les critères généraux d'examen des candidatures pour l'admission 2023 en 1^{ère} année de BUT.**

IV/ MODALITES D'ADMISSION 2023 EN LICENCE PROFESSIONNELLE

Mme Mellac annonce que les modalités d'admission pour l'IUT seront présentées lors de la prochaine CFVU. L'approbation porte uniquement sur les modalités d'admission des trois licences professionnelles portées par les UFR.

- Parcours Développement à l'international des PME et des ETI (UFR Langues et civilisations),
- Parcours Chargé de projet solidarité internationale et développement durable dans les pays du Sud (UFR STC),
- Parcours Valorisation, animation et médiation des territoire (UFR STC).

En l'absence de remarques, elle propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour	17
Contre	09

➡ **La CFVU approuve les modalités d'admission 2023 en licence professionnelle (à l'exclusion des LP de l'IUT).**

IV/ PLAN PÉDAGOGIQUE EN CAS DE DÉLESTAGE ÉLECTRIQUE

Mme Mellac explique que suite à l'annonce de potentielles coupures électriques pratiquées de façon assez intempestives au moment des très grands froids, il a été jugé nécessaire de prendre des dispositions déterminant les modalités de continuité pédagogique en cas de délestage. Elle précise que les coupures seraient annoncées la veille à 17h00 pour le lendemain matin ou lendemain soir.

Les délestages posent des problèmes concernant les enseignements en présentiel car on ne peut pas laisser sans sécurité les étudiants sur le site (arrêt du chauffage et des systèmes de sécurité, déclenchement des sirènes d'alarme jusqu'à épuisement des batteries). Au moment de chaque coupure l'université doit être vide. Il faut anticiper les impacts sur les enseignements mais aussi sur les examens avec la complexité supplémentaire que pose la gestion de plusieurs sites qui ne seraient pas tous impactés en même temps.

Elle indique qu'en cas de délestage sur le créneau du matin, les enseignements (en présentiel ou à distance en mode synchrone) seraient suspendus jusqu'à 13h30. Cet horaire pourrait être plus tardif car elle est en attente du retour des services techniques. Le délai pour remettre en service tous les systèmes (chauffage et informatique) est très long.

Elle rajoute qu'il n'y aurait pas d'obligation de rattrapage. La liberté étant donnée à chaque département de reprogrammer des cours si cela est possible.

M. Pichon intervient pour dire qu'une coupure sur un site peut avoir des répercussions sur un autre site puisque tous utilisent le même serveur.

Mme Mellac évoque ensuite le dispositif prévu en cas de délestage durant les examens.

- Pour les séances d'évaluation en contrôle continu (en présentiel ou à distance), reprogrammation si possible lors de la séance de TD suivante.
- Pour les évaluations de contrôle terminal :
 - Si une seule journée d'examen est impactée, reprogrammation 15 jours plus tard sur le même jour de la semaine et sur le même créneau horaire. La journée entière sera banalisée.
 - Si l'épreuve est organisée simultanément sur 2 sites (Bordeaux et Agen) et qu'un seul des sites est impacté par la coupure, l'épreuve sur le site non impacté est maintenue. L'épreuve du site impacté sera reportée 15 jours plus tard. Mme Mellac demande à Mme Durrans si ce dispositif ne poserait pas de problème de logistique à Agen.

Mme Durrans répond que cela lui semble faisable.

Mme Mellac poursuit en proposant qu'en cas de prévision de délestage le soir, l'ensemble des épreuves à partir de 14h00 soient annulées et reportées 15 jours plus tard.

Si plusieurs journées d'examens étaient impactées par le délestage, la direction de l'établissement sera amenée à proposer une modification du calendrier des enseignements du second semestre afin de libérer une semaine pour reprogrammer les examens n'ayant pas eu lieu.

Dans l'éventualité où un délestage impacterait une journée de reprogrammation des examens, les épreuves concernées ne seraient pas réorganisées et il appartiendrait aux jurys des formations de définir les modalités de validation du semestre.

Elle ajoute que si les moyens de transports étaient impactés par le délestage, les examens ne seraient pas reportés. Il appartient à chacun d'anticiper et de prendre ses dispositions.

M. Protopopov évoque le cas où le tram serait coupé sur l'ensemble de la communauté urbaine de Bordeaux, ce qui ne permettrait pas à des milliers d'étudiants de se rendre sur site.

Mme Mellac répond qu'il a d'autres moyens de transport que le tram et que des bus de substitution sont mis en place.

M. Protopopov alerte sur le temps de mise à disposition de ces bus de substitution.

Mme Mellac propose de rajouter au PCP que les examens seraient reportés en cas d'interruption de la circulation de la ligne B suite à des délestages.

M. Pichon demande ce qui est prévue au niveau de la communication.

Mme Mellac indique qu'une information journalière est prévue sur le site monecowatt.fr mais qu'on en ignore le fonctionnement pour le moment. Les informations seront aussi mises sur le site de l'université et les réseaux sociaux.

Résultat du vote :

Votants :	26
Suffrages exprimés :	26
Pour	26

☞ La CFVU donne un avis favorable au plan de continuité pédagogique en cas de délestage.

IV/ CONTRAT ÉTABLISSEMENT 2022/2028 : FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE ET DE CAMPUS

Mme. Mellac rappelle que le contrat d'établissement est un document dans lequel l'établissement s'engage auprès du Ministère et qui indique les orientations que va suivre l'établissement pendant le quinquennal, les actions qu'il souhaite mettre en œuvre et les objectifs qu'il souhaite atteindre d'ici la fin du contrat.

La note stratégique et le plan détaillé ont été publiés avant l'été. Des discussions ont déjà eu lieu avec la DGSIP (gouvernance, formation, vie étudiante) et avec la DGRI (recherche). Le MESR a fait ses retours sur la recherche mais les remarques sur la formation, la vie étudiante et la gouvernance sont toujours en attente. C'est sur la base de ces retours que le contrat et le plan vont évoluer.

La signature de ce contrat est reportée à 2023 sans plus de précisions. Deux réunions publiques ont été organisées, l'une sur les volets « Gouvernance » et « Recherche » et l'autre sur les volets sur la « Formation » et « La vie étudiante et de campus ».

Elle évoque les différentes propositions faites sur le volet formation qui s'appuie sur la recherche et s'articule avec le monde socio-économique.

- Renforcer les dispositifs qui améliorent la réussite académique et personnelle de tous les étudiants,
- Mieux articuler les formations avec le monde socio-économique,
- Développer la FTLV et l'apprentissage,
- Renforcer le dispositif de pilotage de l'offre de formation,
- Généraliser l'enseignement de la transition écologique dans les formations,
- Mener une réflexion sur le développement de modules et de cursus intégralement dispensés dans une langue étrangère,
- Diversifier les mobilités et développer l'accueil des étudiants internationaux,
- Structurer les partenariats de coopération internationale,
- Consolider l'offre de formation en langue pour nos étudiants et pour nos partenaires.

Mme Mellac invite ensuite M. Dagnau à présenter la partie vie étudiante et de campus.

M. Dagneau indique que l'idée est de concevoir la vie de campus comme quelque chose de transversal. Une attention est donnée aux étudiants mais aussi à des dispositifs à destination des personnels et parfois à des dispositifs transversaux entre étudiants et personnels de l'université.

Il reprend les grands axes qui sont proposés et le travail qui est en cours :

- Renforcer le sentiment d'appartenance et la participation des étudiantes et des étudiants à la vie de l'établissement,
- Améliorer la circulation et la diffusion de l'information auprès des étudiants. Une enquête a été lancée sur les moyens de communication numériques à destination des étudiants pour faire une évaluation des dispositifs existants et voir si des adaptations sont à faire,
- Valoriser l'engagement étudiant et la coopération entre pairs (les dispositifs de valorisation),
- Améliorer le bien-être et l'inclusion des étudiants et des personnels dans leur diversité,
- Promouvoir et mettre en œuvre la transition écologique et solidaire,
- S'appuyer sur le dynamisme et les compétences des associations pour animer le campus,
- Favoriser l'accès à la culture, la pratique artistique, encourager la création,
- Développer la pratique sportive,
- Se donner les moyens de dynamiser la vie de campus,
- Inscire notre vie de campus dans une dynamique territoriale.

En l'absence de questions diverses, Mme Mellac annonce que la prochaine CFVU est prévue le 26 janvier 2023.

La séance est levée à 12h15.

Le Président de l'Université Bordeaux Montaigne,

Lionel LARRÉ
Signé